

Conférence de Wolfgang Plasche sur l'Autriche et la sécurité militaire de l'Union européenne (Paris, 30 avril 1996)

Légende: Le 30 avril 1996, lors d'un colloque international organisé à Paris par l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et par le Centre de réflexion et d'études sur les problèmes internationaux (CRESPI), Wolfgang Plasche, général de division et directeur des relations extérieures au ministère autrichien de la Défense, décrit la manière dont l'Autriche entend contribuer à la sécurité militaire intérieure et extérieure de l'Union européenne.

Source: GRIBINSKI, Jean-François. L'Autriche, la Finlande, la Suède et la sécurité européenne. Paris: La Documentation française, 1996. ISBN 2110036222. "La contribution militaire de l'Autriche au futur système de sécurité européen", auteur:Plasche, Wolfgang, p. 93-96.

Copyright: (c) La Documentation française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_wolfgang_plasche_sur_l_autriche_et_la_securite_militaire_de_l_union_europeenne_paris_30_avril_1996-fr-7c7445eb-280d-416a-8ef6-e869cee4bb42.html

Date de dernière mise à jour: 13/06/2014

La contribution militaire de l'Autriche au futur système de sécurité européen

par Wolfgang Plasche

L'Autriche a fait sienne une politique de sécurité globale, qui prend en compte les questions de stabilité économique, écologique et sociale, en même temps que les impératifs de la sécurité intérieure et extérieure. Fidèle à l'esprit européen de solidarité et aux objectifs politiques de l'Union européenne, et afin de pourvoir de manière durable à la sécurité de notre république, l'Autriche souhaite jouer pleinement son rôle au sein de structures permettant d'assurer la sécurité de l'Europe.

Si ces structures restent à définir, il me semble néanmoins que deux constats peuvent déjà être faits :

- Quel que soit le bien-fondé d'une approche globale en matière de sécurité, l'Europe ne parviendra certainement pas à grand chose si elle n'appuie pas sa politique de sécurité sur une composante militaire. La gestion des crises sera au mieux imparfaite si elle n'est pas complétée par une puissance militaire minimum et l'intention avérée d'employer celle-ci dans l'hypothèse d'une escalade contrôlée à des fins politiques ou en ultime recours.

- Dans les circonstances présentes et dans le futur proche, ni la création de nouveaux corps et de nouvelles institutions, ni la volonté de coordonner et de hiérarchiser les structures déjà existantes ne paraissent pouvoir faire l'objet d'un consensus; en revanche, l'idée d'une flexibilité maximale et les dispositifs *ad hoc* destinés à faire face à une situation précise reçoivent plus de faveur.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, les institutions internationales susceptibles d'appuyer leurs actions sur une force armée adéquate sont les Nations unies, l'Alliance atlantique, l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dès l'époque de la Guerre froide, alors que la neutralité autrichienne était encore une pièce importante de la stabilité en Europe, l'Autriche avait fait le choix de contribuer activement aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Depuis 1960, elle a fourni 36 000 hommes à l'ONU, dans le cadre de dix-neuf opérations différentes. A l'heure actuelle, nos forces engagées sous pavillon de l'ONU sont composées d'un bataillon à Chypre et d'un autre sur le plateau du Golan, d'une unité logistique d'officiers et de sous-officiers au Koweït et d'environ 850 hommes de troupe déployés à travers le monde, au service des Nations unies et des missions de surveillance de l'Union européenne (*European Union Monarchy Mission*).

En plus de cela, une unité d'infanterie alpine est actuellement entraînée en vue d'une possible mission de maintien de la paix au Nagorny Karabakh, et ce sous les auspices de l'OSCE. Cependant, les conditions politiques d'une telle mission ne sont pas encore réunies. En outre, nous préparons notre contribution (deux unités) à la Brigade de réaction rapide proposée il y a peu de temps par le Danemark.

1995 fut une année majeure dans le développement de la politique de sécurité autrichienne. Après avoir rejoint l'Union européenne et par conséquent accepté sa politique étrangère de sécurité et de défense commune, l'Autriche a acquis le statut d'observateur au sein de l'UEO et rejoint le Partenariat pour la paix de l'OTAN. En plus du système de sécurité collective des Nations unies et du système de coopération et de sécurité de l'OSCE, l'Autriche a resserré ses liens avec deux systèmes de défense collective. Comme elle l'a exprimé dans le document de présentation destiné au Partenariat pour la paix, l'Autriche est vivement intéressée par les perspectives de coopération avec l'OTAN et avec les autres signataires du Partenariat pour la paix, en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, les opérations humanitaires, l'aide en cas de catastrophe naturelle et les activités de secours et de sauvetage.

En ce qui concerne l'Union de l'Europe occidentale, l'Autriche a déjà fait savoir qu'elle était prête à engager des forces sous le commandement de cette organisation pour l'exécution des missions rentrant dans le cadre de la déclaration de Petersberg, même si elle n'a pour l'instant qu'un statut d'observateur dans cette organisation.

De telles initiatives ont, bien entendu, de profondes répercussions politiques et structurelles sur les forces armées d'un petit pays tel que l'Autriche. Alors que celles-ci n'étaient jusqu'à récemment que très minoritairement professionnelles, et reposaient principalement sur la conscription, l'Autriche met actuellement sur pied un système d'unités dites « préparées », qui pourraient être activées par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, afin que l'organisation en charge d'une opération puisse les employer immédiatement de manière optimale au service du maintien de la paix. Cela signifie entre autres que ces unités doivent subir un processus de « standardisation » pour être aussitôt opérationnelles en s'intégrant au sein des structures et des forces de l'Alliance atlantique et de l'UEO. La planification de l'OTAN et le processus d'évaluation décidé dans le cadre du Partenariat pour la paix sont tout à fait appropriés pour ces missions. C'est pourquoi l'Autriche s'est elle-même soumise à ce processus et a obtenu de l'OTAN seize objectifs d'interopérabilité, que nous essayons d'atteindre dans les délais prévus. Il semble que nous en soyons capables. Un autre signe de l'importance que l'Autriche confère à ces questions est le fait, alors même que cette restructuration était en cours, qu'elle ait envoyé en Bosnie une troupe d'environ 300 hommes répondant aux critères de l'IFOR, en soutien à l'opération de l'OTAN.

Néanmoins, l'Autriche ne limite pas son soutien au système de sécurité européen à une contribution militaire directe. L'intégration, dans une structure européenne de sécurité élargie, des États nouvellement indépendants d'Europe centrale constitue pour l'Autriche une priorité. Ainsi, depuis 1990, les forces armées autrichiennes ont-elles, dans l'esprit du document de Vienne de l'OSCE (1994), conclu des accords de coopération militaire générale avec neuf États d'Europe centrale.

D'après une directive du chef d'état-major de l'armée autrichienne, les nouvelles démocraties qui environnent l'Autriche doivent être soutenues dans leur effort pour développer des forces armées structurées et jouissant d'une véritable légitimité démocratique. Ceci implique que nous les fassions bénéficier de notre expérience en la matière, que nous accueillions leurs soldats dans nos écoles et académies militaires afin de leur transmettre non seulement un savoir-faire, mais aussi un ensemble de valeurs, celles sur lesquelles nous construisons une nouvelle maison commune européenne. A cette fin, et rien qu'en 1996, les forces armées autrichiennes ont rencontré en plus de 400 occasions les forces de ces pays. Cette coopération permet de mettre en place des formations dans un certain nombre de domaines, notamment linguistique, de la sécurité et de la défense, juridique, de la recherche, de l'éducation et de l'entraînement militaire, ou encore de l'environnement. Par ces activités aussi, destinées à aider les forces armées de ces pays à s'approcher des valeurs européennes dans un climat d'entente et de confiance, nous entendons contribuer à la sécurité européenne dans son ensemble.